

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne

Reçu le

KAUFMAN & BROAD HOMES 127 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE

07 DEC. 2018

Service de police de l'eau Programmes IDF2 de Seine et Marie de Seine et Marne

Dossier suivi par Christine HELIN

Mèl : christine helin@seine-et-marne.gouv.fr

Tél.: 01 60 32 13 57

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants code

environnement

Opération d'aménagement « Plein Sud » à Roissy-en-Brie

Courrier de demande de retrait du dossier d'autorisation environnementale unique

Réf.: 77-2018-00048

RAR:

MELUN, IE 0 4 DEC. 2018

Monsieur le Directeur.

J'accuse réception de votre courrier de demande de retrait du dossier d'autorisation environnementale unique au titre du code de l'environnement, enregistré sous le numéro CASCADE 77-2018-00048, relatif au projet d'aménagement « Plein Sud » - Construction de logements individuels et collectifs, d'un groupement scolaire, d'une résidence pour personnes âgées et d'une zone industrielle à Roissy-en-Brie.

En effet, les modifications envisagées, suite aux remarques formulées par les différents services consultés, vous amènent à devoir reprendre votre étude d'impact tenant lieu également de rapport sur les incidences environnementales de la mise en compatibilité du PLU de Roissy-en-Brie avec la déclaration de projet.

Vous pouvez considérer que ce dossier d'autorisation environnementale est clos.

Je prends note, cependant, de votre volonté de déposer un nouveau dossier d'autorisation environnementale unique pour le même projet en juin 2019.

Le service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne se tient à votre disposition pour échanger avec vous sur le contenu de ce dossier, dans le cadre d'une phase amont préalablement au dépôt du nouveau dossier d'autorisation environnementale unique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de la considération distinguée.

La Préfète,

Pour la Préfète, et par délégation, le Directeur Départemental des Territoires

Pour le directeur départemental L'adjoint au directeur

Copie: MRAe